RÉSOLUTION ECO 4/97

PROGRAMMES INTERNATIONAUX DE FORMATION

L'ASSEMBLEE GENERALE,

SUR PROPOSITION du groupe d'experts « Formation »,

ETANT DONNE le besoin d'assurer une sensibilité internationale des diplômés du secteur vitivinicole,

ETANT DONNE la mission de l'O.I.V. visant à améliorer les niveaux de compétence professionnelle,

DEMANDE A LA DIRECTION GENERALE DE L'O.I.V.:

D'ENCOURAGER les initiatives de programmes internationaux de formation, gérés en partenariat et de nature à être placés sous l'égide de l'O.I.V., pour aboutir à des projets concernant toutes les disciplines spécifiques du secteur en tant que de besoin.

Ces programmes pourront être mis en oeuvre en stimulant l'utilisation des réseaux proches de l'O.I.V. tels que l'A.U.I.V. (Association Universitaire Internationale du Vin et des Produits de la Vigne).

© OIV 1997

Exemplaire certifié conforme Buenos Aires, 5 décembre 1997

Le Directeur Général de l'OIV

Secrétaire de l'Assemblée Générale

Georges DUTRUC-ROSSET